

Une revalorisation ?

Année faite d'annonces médiatisées :

- Une augmentation de 10 % ;
- Une revalorisation de notre métier.

Ces annonces se sont concrétisées par une **hausse de 1,5% du point d'indice au 1er juillet**, ainsi qu'une hausse du socle pour une rémunération de début de carrière supérieure à 2 000 € net / mois, grâce à une revalorisation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 inclus.

Cela n'est pas satisfaisant pour le Sniec-CFTC et ne correspond pas aux annonces, :

- **Le Sniec-CFTC s'engage contre le fait** de travailler plus pour gagner autant ;
- **Le Sniec-CFTC s'engage pour** que le temps de travail des maîtres soit sécurisé et que tout dépassement du temps « normal » (Obligation de service) soit indemnisé et compte pour les retraites à venir.

Le Sniec-CFTC exige une vraie revalorisation : immédiate, inconditionnelle et pour tous (quels que soient le sexe, la situation familiale, le statut et l'ancienneté de carrière).

Les Essentiels

Bientôt dans votre établissement!

Les guides reprenant les différents aspects de votre carrière arriveront et vous permettront de faire valoir vos droits, aussi bien auprès des autorités administratives que de l'enseignement privé.



A consulter aussi sur www.sniec-cftc.fr

Enquête sur le Pacte

Vous êtes invités à répondre à un questionnaire sur le **Pacte** en flashant le QR code :



Une synthèse de vos réponses sera ensuite étudiée et publiée. Merci par avance de votre participation !

Rentrée 2023

Il n'y a qu'une seule **journée de pré-rentrée**. Tout temps supplémentaire doit être déduit des 108 heures.



Évaluations nationales pour les CP, CE1 et nouveauté pour les CM1:

- passation du 11 au 22 septembre 2023 pour les élèves de CP, CE1 et CM1.
- saisie des réponses du 11 au 29 septembre 2023.
- déduction de 6 heures sur les 36h d'APC pour la saisie des résultats.

Pour le Sniec-CFTC, cette compensation du temps de saisie pénalise les élèves et ne répond pas non plus à la situation des enseignants de CP qui doivent faire passer ces évaluations à deux moments de l'année.